

En Bref cette semaine

Bilan climatique

Choux

Mouche du chou : Début du 1er vol, pas encore de pontes

Artichaut

Pucerons verts : Populations faibles

Limaces : Situation variable

Mildiou : Pas de risques

Salades

Limaces : risque fort dans 2 parcelles sur 3

Sclérotinia : Prendre des précautions

Carotte

Mouche de la carotte : Le 1er vol démarre

Gros ravageurs : Pression forte sur les cultures.



Préparation des plants d'artichaut, photo CA29

Informations climatiques : Retour d'un climat plus clément, après la tempête du 27-28 mars. Dans les secteurs les plus exposés, on enregistre de forts dégâts. De nombreuses bâches positionnées pour protéger les cultures ou accélérer leur cycle ont glissé ou se sont déchirées et les jeunes plants découverts ont été hachés par la grêle. Les abris ont également souffert. Des giboulées sont toujours à craindre, les températures restent fraîches pour la saison.



Choux

Mouche du chou (*Delia radicum*) :

Prévision et évaluation du risque : Risque faible

Département	Parcelles suivies	Piégeage	Evolution depuis 1 sem.
Côtes d'Armor	6 parcelles	SWAT indique le début du 1er vol	Pose des pièges
Finistère	8 parcelles	SWAT indique le début du vol, Absence de pontes de mouches dans les 5 premières parcelles du réseau.	Pose des pièges dans 3 nouvelles parcelles
Ille & Vilaine		SWAT indique le début du 1er vol	Pose des pièges
Morbihan		SWAT indique le début du 1er vol	

La mouche du chou (*Delia radicum*) est le principal insecte ravageur des crucifères. La larve provoque des destructions des racines, particulièrement préjudiciables sur jeunes plants. Elle fait 3 générations/an, dont la première en avril/mai peut faire de forts dégâts sur les brocolis de printemps (Qui pour cette raison sont souvent bâchés) et les choux-fleurs d'été.

Un dispositif de comptage des pontes se met en place courant avril dans les 3 départements nord-bretons et permet de prévoir l'arrivée des mouches et l'intensité des vols.



Mouche du chou : L'adulte Photo CA29.



Gros ravageurs : Les attaques de pigeons sur les choux-fleurs adultes sont parfois très importantes provoquant de fortes défoliations, allant jusqu'à handicaper le calibre et la qualité des cultures. (3 parcelles sur 5 dans le Finistère)

Dégâts de pigeons sur jeunes plantations de chou

Artichaut

Département	Parcelles suivies	Piégeage et observations	Evolution depuis 1 sem.
Côtes d'Armor	6 parcelles fixes	Quelques pucerons verts (rares), limaces abondantes. Début d'activité pour les punaises anthocorides.	➔
Finistère	12 parcelles fixes	Situation sanitaire correcte, : Peu de pucerons, peu de limaces. Des conditions de reprise post-hivernale difficiles avec des pertes de souches et des retards de développement.	➔

Pucerons verts : Populations faibles

Foyers inexistantes et (ou) fortement parasités, apparition précoce de quelques auxiliaires (Punaises anthocorides).

Pas de pucerons noirs.

Limaces : La situation est très variable, L'hiver, peu rigoureux a pu favoriser les pontes, mais le climat sec depuis 2 semaines a limité leur mobilité.

Mildiou : Pas de risque actuellement, à suivre grâce au modèle MILART : <http://www.milart.web4me.fr/>.



Punaise anthocoride, prédateur de pucerons, photo CA29

Salades

Limaces : Risque fort.

Les piégeages montrent des populations de limaces grises (*Deroceras reticulatum*) et noires (*Arion hortensis*) élevées, (Jusqu'à 14 limaces pour 4 pièges).

La conjonction précédent CIPAN ou chou-fleur, environnement de type prairie ou légumes et résidus de culture laissés sur place pendant l'hiver présente les infestations les plus élevées alors que les précédents mâche et salades, céréales ou maïs, l'absence de cultures adjacentes et les résidus du précédent exportés, présentent des faibles infestations.

Le seuil de risque sur cette culture étant très bas, 2 parcelles sur 3 présentent des risques significatifs. (18 parcelles suivie)





Salades (Suite)

Sclérotinia : Risque moyen à fort.

On arrive sur des séries qui vont rester bâchées en mai voire en juin. Ces parcelles sont en général les plus touchées par le sclérotinia.

Certains spécialités à base de champignons antagonistes permettent une réduction significative des risques, mais ceux-ci doivent être apportés régulièrement après toutes cultures hôtes de la maladie sur la rotation.

Carotte

Mouche de la carotte (*Psila rosae*) : (Seuil de risque : 1 mouche/plaque)

Département	Parcelles suivies	Piégeage	Evolution depuis 1 sem.
Morbihan	2 parcelles fixes	Carnac : 3 mouches/piège Kervignac : 0	

Evolution du vol de mouche au dessus du seuil de risque sur le site de Carnac dans le Morbihan. Le début de vol est confirmé par le modèle SWAT.

Pas encore de mouches piégées dans les autres départements.



Piège à mouches et carottes sous bâches (Photo CA29)



Gros ravageurs (*Choucas, Lapins, Lièvres, Pigeons*) :

Prévision et évaluation du risque : Risque moyen à fort

Les **gros ravageurs** sont bien présents : Les bandes de pigeons et de choucas sont en augmentation. La familiarité de ces oiseaux augmente également. Les dégâts sont visibles sur toutes les parcelles de choux (Plantes broutées).

L'**effarouchement** permet de limiter les dégâts (Mats effraies, diffusion de bandes son, canons à gaz).

Attention à bien respecter les arrêtés bruit départementaux :

Les canons doivent être arrêtés entre 20 h et 7 h, Le nombre de détonations limitées à 4 par heure, et les canons sont à positionner à plus de 250 m des maisons (200 m pour les canons à mâts verticaux), distance minimum de 100 m entre 2 canons, et enfin présence de programmeur obligatoire sur tous les canons.

En cas de dégâts, prévoir de remplir une **constatation de dégâts** pour permettre de recenser ceux-ci au plus juste et d'en informer administration et fédération de la chasse.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : CA22, CA29, CA35, CA56.

Direction de publication

Chambre Régionale d'Agriculture, ZAC Atalante Champeaux
35 042 Rennes. Tél : 02 23 48 23 23
Contact : Alix Deleglise, animatrice filière

Rédigé par :

Chambres d'agriculture de Bretagne
Kergompez
29250 St Pol de Léon
Contact : Nicolas Mezencev, Jean Luc Péden,
Animateurs légumes. Tél : 02 98 69 17 46

st.pol@finistere.chambagri.fr

Comité de relecture :

Chambres d'agriculture de Bretagne,
DRAAF-SRAL